

Démarche : Déclaration préalable - JONUM

Organisme : Autorité nationale des jeux

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

Formulaire

Cette démarche permet à toute personne morale souhaitant proposer au public une offre de jeux à objets numériques monétisables (JONUM) de la déclarer préalablement à l'Autorité nationale des jeux (ANJ). Dans le cadre de cette déclaration, l'entreprise est amenée à communiquer des informations concernant la personne morale, l'offre de JONUM envisagée et sa commercialisation ainsi que les choix techniques et technologiques effectués par l'entreprise.

Le déclarant peut réaliser sa déclaration préalable en plusieurs fois tant qu'il ne l'a pas déposée ; les informations sont alors enregistrées s'il quitte la démarche en cours de route. En revanche, une fois la déclaration déposée, celle-ci n'est plus modifiable.

Adresse e-mail de l'interlocuteur privilégié concernant la déclaration préalable

Coordonnées téléphoniques de l'interlocuteur privilégié concernant la déclaration préalable

Le siège social de l'entreprise est-il situé au sein d'un État membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention contenant une clause d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale ?

Au 1er janvier 2026, les Etats parties à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention contenant une clause d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale sont les suivants : Islande, Liechtenstein, Norvège.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Oui

Non

Pays du siège social

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Allemagne

Déclaration préalable - JONUM

- Autriche
- Belgique
- Bulgarie
- Chypre
- Croatie
- Danemark
- Espagne
- Estonie
- Finlande
- France
- Grèce
- Hongrie
- Irlande
- Islande
- Italie
- Lettonie
- Liechtenstein
- Lituanie
- Luxembourg
- Malte
- Norvège
- Pays-Bas
- Pologne
- Portugal
- République tchèque
- Roumanie
- Slovaquie
- Slovénie
- Suède

Informations relatives à l'entreprise

Dénomination sociale

Nom commercial utilisé

Déclaration préalable - JONUM

Si plusieurs noms commerciaux utilisés : précisez lesquels.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Statuts de la société

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Extrait Kbis de la société ou équivalent

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Copie de la pièce d'identité de chaque dirigeant

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif de domicile de chaque dirigeant

Fonction(s) exercée(s) par chaque dirigeant

Est-ce que l'entreprise est contrôlée directement ou indirectement par d'autres sociétés ?

La notion de contrôle s'entend au sens de l'article L.233-16 du code de commerce
https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000030927205.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Oui

Non

Dénomination sociale et lieu du siège social des sociétés qui exercent le contrôle

Est-ce que l'entreprise détient des filiales ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Oui

Non

Dénomination sociale et lieu du siège social des filiales

Indiquer l'ensemble des personnes physiques ou morales détenant plus de 25 % de son capital ou de ses droits de vote ainsi que, le cas échéant, de la ou des personnes qui la contrôlent, directement ou indirectement, au sens de l'article L. 233-16 du code de commerce.

Déclaration préalable - JONUM

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Schéma détaillé du groupe auquel l'entreprise appartient

Schéma précisant les liens entre les sociétés du groupe ainsi que les pourcentages de détention du capital social et des droits de vote correspondants.

Nom, coordonnées et adresse de la personne responsable du maintien de la conformité de l'offre de jeux en France

La personne responsable du maintien de la conformité des jeux proposés au droit applicable doit être nécessairement domiciliée en France, conformément aux dispositions de l'article 41, I, D de la loi n° 2024-449 du 21 mai 2024.

Informations relatives à l'offre de jeux et à sa commercialisation

Dénomination du jeu

Modalités d'accès à l'offre de jeux

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Site internet
- Application mobile
- Fichier exécutable
- Plateformes de distribution
- Consoles
- Telegram
- Autre moyen d'accès

"Autre moyen d'accès" - Indiquer les moyens d'accès à l'offre de jeux

"Site Internet" - Indiquer les noms de domaine

"Application mobile" - Indiquer les noms des applications mobiles sur lesquelles l'offre de jeux est accessible

Indiquer sur quel système d'exploitation (iOS, Android, etc.).

"Fichier exécutable" - Indiquer le(s) adresse(s) URL(s) sur lesquelles le fichier est téléchargeable

Déclaration préalable - JONUM

"Plateformes de distribution" - Indiquer le nom des plateformes de distributions sur lesquelles l'offre de jeux est téléchargeable

Par exemple : Epic Games, Ultra, HyperPlay, Elixir Games, Gala Games, Steam.

"Consoles" - Indiquer sur quelles consoles l'offre de jeux est disponible

"Telegram" – Indiquez le nom de la mini-app Telegram et le nom d'utilisateur du bot de l'offre de jeux (format : @username).

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Conditions générales et règlement de jeu

Catégorie dont relève l'offre de jeux

On entend par catégories celles listées dans le décret n°2026-60 du 4 février 2026 relatif à l'expérimentation des jeux à objets numériques monétisables.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000053443861>

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Les jeux d'actions et de combats avec ou contre d'autres joueurs ou avec des personnages du jeu
- Les jeux d'élevage, qui proposent aux joueurs de développer ou faire évoluer des personnages
- Les jeux de fantasia sportive ou hippique, ayant pour support des compétitions, manifestations sportives, épreuves sportives ou épreuves hippiques réelles
- Les jeux d'aventures ou de quête
- Les jeux de gestion ou de construction
- Les jeux de courses avec ou contre d'autres joueurs ou des personnages du jeu

Breve description de l'offre de jeux et de l'univers associé

Par exemple: sport (préciser lequel), animaux, postapocalyptique, guerre moderne, science-fiction, fantastique, historique.

Mécaniques du jeu

Les mécaniques du jeu sont entendues comme l'ensemble des règles qui définissent la manière de jouer à un jeu ou d'interagir avec le jeu ou les autres joueurs. Par exemple, construction de decks, échanges de cartes (« trading card games »), gestion, adoption et élevage, réalité augmentée, compétitions et événements, collecte et « crafting », construction, combats, monde ouvert, création, tour par tour, multijoueurs, « PvP », « PvE », jeu à résultat instantané ou différé.

Déclaration préalable - JONUM

Objets numériques monétisables (ONUM) distribuables par l'entreprise

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Jetons non fongibles (NFTs)
- Jetons utilitaires (et notamment les monnaies de jeu sous forme de crypto-actifs)
- Autre (à préciser)

Autre

Récompenses accessoires distribuables par l'entreprise

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Crypto-actifs entrant dans le champ d'application du règlement (UE) 2023/1114 dit règlement MiCA, à l'exception des jetons se référant à un ou des actifs au sens de l'article 3, paragraphe 1, point 6 dudit règlement (« RWA tokens »), des jetons de monnaie électronique au sens de l'article 3, paragraphe 1, point 7 dudit règlement (« stablecoins ») ou des jetons utilitaires au sens de l'article 3, paragraphe 1, point 9 dudit règlement (« utility tokens »).
- Récompenses en nature

Mécanismes d'attribution des récompenses en objets numériques monétisables et des récompenses accessoires

Par exemple, tableaux de gains, fréquences d'attribution, règles de plafonnement des récompenses par compétition, « Airdrop », quêtes communautaires, engagement dans la communauté, tirage au sort.

Description de l'économie autour de l'ONUM

L'économie s'entend comme l'ensemble des règles régissant l'émission et la distribution d'ONUM.
Le cas échéant, préciser l'adresse URL du document de référence (livre blanc).

Est-ce que la plateforme de jeu dispose d'une place de marché primaire ?

Par place de marché primaire, est entendu le service permettant aux joueurs de réaliser des achats dans le cadre du jeu directement auprès de l'entreprise de JONUM.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Oui
- Non

Préciser le ou les adresse(s) URL du marché primaire

Déclaration préalable - JONUM

Est-ce que les joueurs peuvent s'échanger entre eux des ONUM sur une place de marché secondaire ?

Par marché secondaire, est entendu le service qui permet aux joueurs de s'échanger entre eux des ONUM (y compris les places de marché proposées sur des sites tiers type OpenSea, Magic Eden, Rarible, etc.).

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Oui

Non

Préciser le ou les adresse(s) URL du ou des marchés secondaires

Informations relatives aux aspects techniques / choix technologiques

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Description de l'architecture technique et fonctionnelle (hors blockchain) de la plateforme de l'offre de jeux

Par plateforme de jeu, est entendu l'ensemble des infrastructures techniques mises en œuvre aux fins de proposer des services de jeu aux joueurs. Les éléments d'infrastructures ou de services peuvent être gérés en propre par l'entreprise ou l'être par des tiers.

La description de l'architecture technique et fonctionnelle de la plateforme de jeu comprend notamment :

(i) les schémas réseau logique et physique, les schémas applicatifs, la cartographie du réseau ;

(ii) l'ensemble des composants mis en œuvre dans le SI et, pour chacun, la ou les fonctions qu'il assure, ainsi que les interconnexions avec les autres composants ;

(iii) les modalités d'hébergement et l'autorité responsable de l'exploitation de chaque composant ;

(iv) le ou les centres d'exploitation et le ou les centres opérationnels de sécurité du système d'information (SSI) ;

(v) les modalités de gestion des comptes joueurs, notamment les modalités techniques d'inscription des joueurs, les mécanismes de vérification de l'identité (en indiquant, le cas échéant, les sous-traitants), ainsi que, en particulier pour les offres de jeux ne reposant pas sur la technologie blockchain, les modalités techniques de gestion des flux financiers et des éléments de jeu qui ne sont pas des crypto-actifs (en indiquant, le cas échéant, les sous-traitants).

Un générateur de nombres aléatoires est-il utilisé dans le cadre de l'offre de jeux ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Oui

Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Description technique et fonctionnelle du générateur de nombres aléatoires

L'offre de jeux utilise-t-elle des oracles et/ou des flux de données externes, y compris les sources de l'information, pour la prise en compte d'événements externes à l'offre de jeux susceptibles d'influencer celle-ci ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Oui

Non

Le cas échéant, veuillez préciser les oracles et/ou flux de données externes (y compris les sources de l'information), les prestataires utilisés, la nature de ces événements et leur impact sur l'offre de jeux (notamment sur le déroulement du jeu ou les récompenses des joueurs).

Déclaration préalable - JONUM

Le cas échéant, veuillez préciser les éventuels mécanismes de vérification utilisés pour s'assurer de la véracité de l'information obtenue par la source ou par l'oracle.

Est-ce que le jeu repose sur la technologie des registres distribués (plus particulièrement la technologie blockchain) ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Oui

Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Le cas échéant fournir un document décrivant l'architecture technique relative à la blockchain, et notamment :

- (i) la ou les blockchains sur lesquelles est développé le jeu (détailler si L2, L3, « sidechain », etc.) et le cas échéant le ou les livres blancs correspondants ;
- (ii) la blockchain sur laquelle les ONUM sont forgés (« mintés ») et les blockchains sur lesquelles ils peuvent être transférés (« bridés ») ou recréés, et les modalités du transfert ;
- (iii) les caractéristiques techniques des objets numériques monétisables utilisés dans l'offre de jeux, et notamment les caractéristiques et les adresses des smart contracts associés aux objets numériques monétisables, la description du sous-jacent et des métadonnées relatives aux objets numériques monétisables, et si ces derniers sont stockés sur la blockchain ou en dehors (stockage « on-chain » ou « off-chain ») ;
- (iv) pour les éventuels stockages « off-chain » : les mécanismes de sauvegarde, d'accès par le joueur et contrôle d'accès mis en place par l'entreprise ;
- (v) les adresses des autres « smart contracts » relatifs au jeu, ainsi que leurs fonctions et les blockchains sur lesquelles ils sont déployés ;
- (vi) la nature du portefeuille de crypto-actifs à utiliser pour accéder au jeu (notamment, adresse auto-hébergée, compte de crypto-actifs, utilisation d'une solution d'abstraction de compte) ;
- (vii) les éventuels outils d'analyse transactionnelle ou de notation (« scoring LCB/FT ») utilisés par l'entreprise.

Des audits de sécurité des systèmes d'information (internes ou externes) et/ou des plans de remédiation de sécurité des systèmes d'information ont-ils été mis en œuvre ?

Cela peut notamment inclure :

- (i) l'éventuelle analyse de risques ou audit de sécurité de la plateforme de jeu, et le cas échéant le plan de remédiation réalisé à la suite des vulnérabilités découvertes ;
- (ii) l'éventuel audit de qualité et de sécurité du générateur de nombres aléatoires si l'entreprise en utilise un, et le cas échéant le plan de remédiation réalisé à la suite des vulnérabilités découvertes ;
- (iii) l'éventuel audit de sécurité des smart contracts, et le cas échéant le plan de remédiation réalisé à la suite des vulnérabilités découvertes.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Oui

Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Le cas échéant, fournir les audits et plans de remédiation réalisés en matière de sécurité des systèmes d'information (SSI)

Cela peut notamment inclure :

- (i) l'éventuelle analyse de risques ou audit de sécurité de la plateforme de jeu, et le cas échéant le plan de remédiation réalisé à la suite des vulnérabilités découvertes ;
- (ii) l'éventuel audit de qualité et de sécurité du générateur de nombres aléatoires si l'entreprise en utilise un, et le cas échéant le plan de remédiation réalisé à la suite des vulnérabilités découvertes ;
- (iii) l'éventuel audit de sécurité des smart contracts, et le cas échéant le plan de remédiation réalisé à la suite des vulnérabilités découvertes.

Documents complémentaires

Déclaration préalable - JONUM

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Autres documents que l'entreprise juge utile de fournir à l'Autorité dans le cadre de la déclaration préalable

Données personnelles

L'ANJ collecte des données à l'occasion des déclarations préalables réalisées par toute personne morale envisageant de proposer au public une offre de jeux à objets numériques monétisables.

L'ANJ s'engage à ce que les traitements de données personnelles effectués sur demarche.numerique.gouv.fr soient conformes au règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés.

Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, reportez-vous à la politique de gestion des données personnelles (<https://anj.fr/donnees-personnelles>).